

Appel d'offres 2016 pour le soutien aux publications scientifiques francophones

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) lance un appel à projets pour soutenir des publications scientifiques francophones.

Contexte et objectifs de l'appel d'offres

Cet appel s'inscrit dans le cadre du chantier « recherche » de la programmation quadriennale 2014-2017 de l'AUF qui prévoit de favoriser le développement d'équipes de recherche internationales engagées dans des problématiques émergentes et de renforcer les réseaux universitaires afin de favoriser l'innovation et le renforcement de la pertinence sociale, scientifique et technologique des résultats de la recherche.

Le soutien aux publications scientifiques contribue à la réalisation de ces objectifs, en aidant la publication et la diffusion d'ouvrages individuels ou collectifs, monographies ou actes de colloques, en version imprimée ou en ligne.

Nature des publications et type de soutien

Cet appel d'offres vise à soutenir la publication et la diffusion d'ouvrages originaux, ouvrages collectifs, monographies, numéros spéciaux de revue ou actes de colloques en version imprimée ou en ligne. Les ouvrages devront être publiés en langue française.

L'AUF apportera une subvention directe à l'éditeur pour l'impression ou la mise en ligne de la publication sélectionnée.

Le financement est fixé à 5000 euros maximum par dossier retenu. Le montant de la subvention attribué à chaque dossier pourra toutefois être adapté par le comité en tenant compte du coût global de la publication, des autres aides apportées et des spécificités de chaque dossier.

Conditions d'octroi et obligations du bénéficiaire

- Le demandeur de la subvention doit être l'auteur du projet d'ouvrage (ou le coordonnateur de l'ouvrage dans le cas d'un ouvrage collectif, actes de colloque ou numéro spécial de revue). L'auteur doit nécessairement être affilié à un établissement membre de l'AUF. Une preuve d'affiliation ou de statut devra être fournie au moment du dépôt des dossiers.
- Une seule demande de soutien par auteur sera évaluée.
- Le soutien aux publications scientifiques francophones ne concerne pas les projets de publications de thèses ou de mémoires.
- Le projet d'ouvrage doit être une œuvre inédite. La subvention n'inclut pas une mise à jour, un

- retirage, une réédition... d'un ouvrage existant.
- Les demandes concernent les ouvrages (monographies), les numéros spéciaux de revues et les ouvrages collectifs (actes de colloques, etc.).
 - Pour les ouvrages (monographies), aucune demande ne sera évaluée si le tapuscrit complet du projet n'est pas fourni
 - Pour les actes de colloque ou ouvrages collectifs, les dossiers pourront faire l'objet d'un examen et d'une acceptation sous réserve sans qu'il ne soit nécessaire de fournir le tapuscrit complet. Le programme du colloque ainsi que les résumés des contributions doivent toutefois être fournis au moment du dépôt des dossiers.
 - Aucune demande de soutien ne sera évaluée si l'auteur dépose un projet d'ouvrage sans avoir contacté au préalable un éditeur. Un formulaire « éditeur » devra être rempli et joint au dossier de demande de subvention.
 - L'éditeur doit être suffisamment connu dans le milieu de l'édition scientifique francophone.
 - Le projet d'ouvrage sélectionné dispose de 12 mois à compter de la signature de la convention signée avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) pour être publié.
 - En cas d'obtention d'un soutien de l'AUF, une proposition de subvention tripartite (auteur, éditeur, AUF) détaillant les obligations et engagements de chacun sera soumise pour accord.
 - En cas d'obtention d'une aide, le bénéficiaire a l'obligation de faire figurer:
 - sur la couverture de l'ouvrage soutenu, le logo de l'AUF ;
 - sur la page de remerciements, la mention : « Cet ouvrage a bénéficié du soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie » .
 - En contrepartie de la subvention que lui accorderait l'AUF, l'éditeur s'engage à lui fournir gracieusement 10 exemplaires justificatifs du livre, une fois imprimé ou, s'il s'agit d'un livre numérique, à 10 téléchargements.
 - Dans le cas où l'AUF voudrait acheter d'autres exemplaires de l'ouvrage soutenu, à des fins exclusivement de diffusion gratuite dans le cadre de ses missions de coopération scientifique, l'éditeur s'engage, sans condition de durée ou de quantités achetées, ni limite dans le temps, à lui consentir une remise permanente sur le prix de vente public (TTC). Le montant de la remise sera proposé par l'éditeur.
 - Pour les ventes en France, l'éditeur a obligation de faire figurer le prix du livre, conformément à la loi du 10 août 1981.
 - Dans le cas où le bénéficiaire obtiendrait l'aide demandée, il autorise à titre gracieux l'AUF à reproduire et à représenter la couverture de l'ouvrage soutenu sur son site Internet, afin d'en faire la promotion via ses rubriques « Actualités » ou « Publications ».
 - L'Agence universitaire de la Francophonie encourage la diffusion des publications scientifiques francophones par téléchargement gratuit et met à la disposition de la communauté scientifique francophone, sur son site de bibliothèque numérique (<http://www.bibliotheque.auf.org/>), avec l'accord des éditeurs et auteurs, des ouvrages dont elle a soutenu la publication. En cas de subvention apportée au projet d'ouvrage, l'AUF proposera à l'éditeur et l'auteur d'accepter la mise en ligne d'une version numérique pour téléchargement gratuit dans la bibliothèque numérique de l'AUF, soit immédiatement à la publication, soit après un certain délai.

Pour en savoir plus sur l'appel d'offres, lire le guide de présentation de dossier qui inclut une « foire aux questions »

<https://www.auf.org/les-services-de-l-auf/professeur-chercheur/publier-en-francais/>

ou contactez-nous à : edition-diffusion@auf.org

Pour les auteurs qui n'ont pas encore identifié d'éditeur pour leur projet d'ouvrage, il est possible de consulter une liste non exhaustive d'éditeurs scientifiques francophones sur la page suivante : <https://www.auf.org/les-services-de-l-auf/professeur-chercheur/publier-en-francais/liste-non-exhaustive-dediteurs-francophones/>

Modes de sélection et examen des propositions de projets

La sélection des projets d'ouvrages est faite par un comité éditorial composé de membres du conseil scientifique de l'Agence universitaire de la Francophonie. D'autres experts extérieurs sont sollicités pour donner leurs avis écrits sur les propositions d'ouvrages. Au moins deux experts sont désignés pour chaque publication soumise.

En plus de l'adéquation du projet aux deux objectifs du chantier « recherche » de la programmation quadriennale 2014-2017, les critères suivants seront aussi pris en compte :

- l'intérêt scientifique et la contribution de l'ouvrage à l'évolution des connaissances
- l'originalité de l'ouvrage dans son domaine
- la mise en valeur de la recherche francophone au Sud et des recherches faites par les femmes
- la mise en valeur des jeunes chercheurs et le soutien à la relève scientifique
- le lien et l'impact de l'ouvrage sur le développement de la Francophonie
- l'accessibilité de l'ouvrage à un large public
- l'intérêt culturel et social de l'ouvrage
- la contribution de l'ouvrage au renforcement des réseaux universitaires et d'équipes de recherches internationales
- l'accessibilité de l'ouvrage une fois publié (notamment la possibilité d'un téléchargement gratuit de l'ouvrage ou la vente à prix réduit dans les pays du Sud).

La sélection des projets de publications est faite une fois par an.

La date limite d'envoi des dossiers : 31 janvier 2016

Pour demander un soutien à un projet de publication, téléchargez les formulaires suivants :

- Formulaire auteur (à télécharger sur la page suivante):

<https://www.auf.org/les-services-de-l-auf/professeur-chercheur/publier-en-francais/>

- Formulaire éditeur (à télécharger sur la page suivante) :

<https://www.auf.org/les-services-de-l-auf/professeur-chercheur/publier-en-francais/>

Les formulaires doivent être envoyés au plus tard le 31 janvier 2016, à minuit (heure de Montréal) à l'adresse suivante : edition-diffusion@auf.org

Attention : Il est conseillé de déposer les dossiers de demande bien avant la date limite du 31 janvier

2016, pour pouvoir si nécessaire les revoir et les compléter en cas d'erreur ou de dossier incomplet.

Calendrier :

- septembre 2015 : lancement de l'appel d'offres « soutien aux publications scientifiques »
- 31 janvier 2016 : date limite de dépôt des dossiers
- Mai 2016 : sélection par le comité éditorial des projets qui bénéficieront d'un soutien de l'AUF et annonce des résultats
- A partir de juin 2016 : signature des conventions avec l'éditeur et l'auteur des projets d'ouvrages.
- 2017 : date limite pour la publication des ouvrages (un an maximum après la signature de la convention)